

COMMUNIQUE DE PRESSE, 3 JUIN 09

Assassinat du Dr Tiller : quand l'idéologie aveugle devient meurtrière

Le Docteur George Tiller, fervent défenseur du droit des femmes à l'avortement a été lâchement abattu le 31 mai 2009 alors qu'il se rendait à un office religieux dans le Kansas. Il était l'un des rares médecins à pratiquer des avortements tardifs aux Etats-Unis. Cette figure emblématique du droit à l'avortement avait déjà été blessée en 1993 et sa clinique, la Women's Health Care Services, l'objet de nombreuses manifestations de militants anti-avortement et d'un attentat à la bombe en 1985. Cela n'a pourtant jamais découragé ni intimidé le Dr Tiller dans son combat sans relâche pour le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps. Il l'a payé de sa vie.

Avec ce drame, les anti-avortements démontrent qu'ils n'ont jamais renoncé à leurs méthodes barbares, illégales et meurtrières. Une certaine Amérique renoue avec ses vieux démons en dépit et probablement à cause des prises de positions officielles du Président Obama en faveur de l'avortement qui a immédiatement dénoncé cet acte odieux. Ce meurtre confirme la fragilité d'un droit qui ne peut s'imposer sans une réelle volonté politique.

Au-delà du drame humain et de l'indignation soulevée par ces pratiques inqualifiables dont l'unique objet est de provoquer peur et intimidation, ces faits nous rappellent, si besoin était, que nous devons redoubler de vigilance. Vigilance primordiale pour la défense du droit des femmes à l'avortement ici et ailleurs, et pour que chaque praticien de l'avortement soit protégé dans son exercice.

A quelques jours des élections européennes, rappelons que la Slovaquie souhaite introduire dans sa loi des contraintes limitant le recours des femmes à l'interruption de grossesse ; que le gouvernement espagnol désirent améliorer sa loi, doit faire face à un lobby anti-avortement actif conduit par l'église catholique, que l'Irlande, Malte, la Pologne et Andorre n'ont toujours pas de cadre permettant aux femmes d'accéder à des avortements sûrs et légaux.

Ce crime innommable ne tolère aucune indulgence et doit être fermement condamné. Nous demandons donc instamment aux autorités politiques françaises et particulièrement au Président Sarkozy et à Madame Bachelot-Narquin, ministre de tutelle, de se prononcer sans ambiguïté pour dénoncer cet assassinat et réaffirmer que ce droit est un droit fondamental en France.

L'intégrisme religieux d'où qu'il vienne doit être combattu, nous ne devons plus nous taire face aux forces anti-avortement, il s'agit de la liberté des femmes et des praticiens, de notre liberté à toutes et tous.

Contacts :

Ancic - Marie-Laure Brival # 06 72 07 67 08

Cadac - Maya Surduts # 06 07 48 71 83

Le Planning Familial - Danielle Gaudry # 06 60 95 50 77 / Marie-Pierre Martinet # 06 70 19 83 48